

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-09 Réalisation d'un Pôle Touristique Rural du Café du Canal à Brebotte Lancement du programme et plan de financement

Rapporteur : Christian RAYOT

Dans le cadre du développement de sa stratégie touristique pour le Sud Territoire, la Communauté de Communes souhaite renforcer le tourisme rural.

Un des projets phare défini comme stratégique dans le schéma de développement touristique est la création d'un pôle touristique à Brebotte sur le site du Café du Canal.

Ce pôle aura plusieurs vocations :

- Gîte d'accueil pour « grands randonneurs cyclo touristes », ~~principalement pour groupes~~ constitués. Organisation d'accueil avec hébergement voyageur et matériel (stockage sécurisé des vélos et petite maintenance de ces derniers). L'offre se développerait autour de chambres 4 et 6 places.
- Point d'accueil randonnées pour cyclistes locaux amateurs de petites randonnées d'une ou deux journées. Accueil également de randonneurs « familles » et des pêcheurs du canal.
- Mise en place d'un camping « naturel » type à la ferme contenant des places pour randonneurs désireux de monter leur tente.
- Pont d'accueil pour plaisanciers fluviaux qui peuvent accoster au ponton voisin du site, sensibilisation avec des panneaux d'information le long du canal et par divers outils de communication.
- Point d'information pour tous types de touristes et petite épicerie pour voyageurs avec vente de produits de base (un peu comme la gare de Delle) mais plus axé sur les besoins d'achats des cyclistes et des fluviaux.
- Café, boissons, zone de toilettes et douches en service surveillé, ainsi qu'un pôle de restauration (Cuisine et salle de restaurant).

Ce pôle se constituerait sur le site de l'ancienne habitation dénommée « Café du Canal » sise sur la commune de Brebotte (19 rue de l'Ecrevisse), contiguë au Canal et à l'EuroVélo6 implantée sur un terrain de 38 ares 90 devenue depuis le 31 août 2016, propriété de la CCST.

Après études et compte tenu des contraintes réglementaires et légales (accessibilité PMR, contraintes sanitaires), l'actuelle habitation ne pourra être utilisée et n'est pas valorisable, il est donc prévu de la détruire préalablement aux travaux.

Le nouveau pôle sera constitué d'une habitation d'environ 200 m², adaptée au projet et de type sundgauvienne afin de rester dans la valorisation patrimoniale du Sud Territoire.

Cette habitation serait constituée dans la logique d'un gîte d'étape – restaurant de :

Plusieurs chambres de 4 à 6 places (soit 22 places hors camping), de sanitaires (type Eco-Hutte de Joncherey), de locaux sécurisés d'entrepôts des vélos et bagages des randonneurs, ainsi qu'une salle de restauration attenante à une cuisine équipée d'une capacité permettant de répondre à la production de 30 à 40 repas quotidiens.

Une aire naturelle de camping serait également disponible.

Aujourd'hui, l'esquisse du projet est terminée et il convient de lancer le programme de réalisation ainsi que la procédure pour solliciter les subventions auprès des partenaires potentiels de ce projet (Conseil Départemental 90, Région Bourgogne Franche-Comté et Etat).

Plan de financement :

- **Travaux**

Démolition – Amiante :	30 000.00 €
VRD :	75 000.00 €
Bâtiment :	280 000.00 €
Mobilier et équipements cuisine	50 000.00 €
Maîtrise d'œuvre et Architecte	39 000.00 €
Total H.T.	435 000.00 €

- **Financement :**

CADD région de BFC	100 000.00 €
Financement CCST	335 000.00 €
Total	435 000.00 €

Plan d'exploitation :

Le site serait mis à disposition d'un partenaire privé dans le cadre d'un bail commercial de location dont les premiers chiffreages pourraient porter sur une location annuelle de 20 000 € sur 9 ans dans un premier temps.

Sur la base d'une fréquentation de randonneurs cyclistes attendue et compte tenu des 65 000 passages cyclistes sur EuroVélo6, hors restauration et vente de produits, le partenaire privé disposerait d'une marge raisonnable de recette issue de l'hébergement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider le programme de réalisation du pôle du Café du Canal de Brebotte,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les participations des partenaires potentiels (Conseil Départemental, Région BFC, Etat),**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décisions.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,



Le Président,



